

Cercle de Silence de Toulouse

Le Cercle de silence de Toulouse aura lieu le mardi 29 septembre 2026 de 18h30 à 19h30 sur la place du Capitole.

Venez nombreux et invitez vos amis à nous rejoindre ! Il est important que nous invitions de nouvelles personnes à se joindre à nous, tout spécialement en ces temps où la loi est de plus en plus dure pour les migrants !

Notre rassemblement dure une heure mais vous pouvez manifester votre soutien par une participation beaucoup plus brève : même réduite à quelques minutes, votre participation nous est précieuse ! Nous vous précisons que notre rassemblement est bien déclaré à la préfecture, respectant ainsi les règles régissant les manifestations sur la voie publique, et aussi à la mairie de Toulouse.

Des nouvelles du CRA de Cornebarrieu en date du 25 septembre 2026 obtenues grâce à la CIMADE

Nous vous avons parlé de la loi Rodwell, entrée en vigueur le 29 juillet 2026, qui permet la prolongation de la rétention jusqu'à 210 jours de rétention pour certains retenus qui constitueraient une menace à l'ordre public. Cette loi est applicable à toutes les personnes qui ont fait l'objet d'une condamnation à une peine de prison **PASSIBLE de 5 ans de prison** (le spectre est donc beaucoup plus large que les personnes qui ont été vraiment condamnées à 5 ans de prison). L'entrée en vigueur de ce texte a forcément créé beaucoup d'angoisse et de colère chez les personnes retenues. D'autant plus qu'il est assez difficile pour nous de renseigner les personnes tant le champ d'application de la loi reste incertain. En pratique, ce sont les préfectures qui décident pour qui elles sollicitent la demande de prolongation de la rétention et après le *juge* des libertés et de la détention (JLD) de Paris et éventuellement la cour d'appel se prononcent au cas par cas.

Il y a eu 5 personnes pour lesquelles la préfecture a demandé une prolongation à l'issue des 90 jours : -- trois personnes ont été libérées par les juges ; -- une personne a été prolongée de 30 jours, il a terminé hier 120 jours au CRA, et aujourd'hui elle passe devant le JLD car la préfecture a demandé 30 jours de plus ; -- une personne a été prolongée de 30 jours le 15/09, il est actuellement au CRA depuis 100 jours. Les audiences se passent au Tribunal de Paris et les personnes y assistent en visio depuis une petite salle du CRA, ce qui est illégal, outre le fait que c'est très violent pour les personnes qui sont seules au CRA, l'avocat et l'interprète sont à Paris. Le son est très mauvais, il est difficile de suivre et comprendre.

Concernant les mouvements de colère au CRA, un secteur a entamé une grève de la faim à la fin du mois d'août. Nous avons transmis un courrier de revendications à la Chef du CRA à la demande de personnes retenues. Durant cette période, il y a eu également au moins deux tentatives de suicides (dont une a conduit à l'hospitalisation d'une personne retenue qui a, par la suite, été libérée) . Il y a eu une autre tentative de suicide le weekend dernier.

Au CRA de Toulouse, une série de tentatives de suicide sur fond d'allongement des délais de rétention (information transmise par le Cercle des Voisins)

Au CRA de Cornebarrieu, près de Toulouse, plusieurs personnes ont tenté de se suicider depuis fin août, après l'entrée en vigueur de la loi qui prolonge la durée maximale de rétention de 90 à 210 jours. Des actes de désespoir ont été relevés dans d'autres CRA. Voir l'article de Politis :

<https://www.politis.fr/articles/2026/09/societe-au-cra-de-toulouse-une-serie-de-tentatives-de-suicide-sur-fond-dallongement-des-delaix-de-retention/>

La CIMADE a lancé une pétition « SOUTENONS LES PERSONNES SANS-PAPIERS ! » qui sera active jusqu'au 31/12/2026. Nous vous encourageons à la signer ! #LibertéEgalitéRégularisez : en France, plusieurs centaines de milliers de femmes, hommes et ainsi que leurs enfants sans-papiers voient chaque jour leur vie brisée par des lois et des pratiques absurdes et inhumaines. Défendons d'urgence leurs droits et leur dignité !

Sur le site : <https://www.lacimade.org/agir/nos-petitions/liberteegaliteregularisez/>

La CIMADE annonce l'ouverture prochaine du « Méga-CRA » de Mérignac

Un nouveau centre de rétention administrative – le CRA de « Bordeaux-Mérignac » – prévu pour enfermer jusqu'à 140 personnes ouvrira ses portes à Mérignac le 1er octobre 2026. Celui de Bordeaux, doté de 20 places, fermera le même jour. La Cimade, refusant d'intervenir dans ces nouveaux CRA, va donc définitivement cesser son intervention au titre de l'aide à l'accès aux droits des personnes en rétention sur ce territoire. Vous trouverez plus d'informations sur ce nouveau CRA sur le site :

<https://www.lacimade.org/presse/ouverture-du-nouveau-cra-a-merignac-enfermer-toujours-plus-pour-toujours-plus-datteintes-aux-droits/>

Le 15 septembre 2026, la CIMADE annonce la publication de son [Rapport d'activité 2025](#)

La Cimade témoigne d'une actualité rythmée par d'importants événements nationaux et internationaux. Ce rapport réaffirme la vocation de La Cimade d'appeler sans cesse au respect des droits et de la dignité des personnes étrangères tout au long de leur parcours migratoire.

En 2025, un important travail d'analyse et de formation a été conduit, en direction du mouvement et de nos partenaires, dans un contexte de durcissement et de complexification des réglementations nationales et européennes. Un an après la loi asile et immigration de janvier 2024, La Cimade a analysé sa mise en œuvre et ses conséquences pour les personnes étrangères. Dans les permanences d'accueil et d'accès aux droits, les équipes ont constaté chaque jour l'intensification de la précarité et des violences institutionnelles auxquelles sont confrontées les personnes étrangères. Avec le renouvellement des instances, les défis à relever n'ont pas manqué en cette année 2025, et les actions de nos 2 590 bénévoles et 138 salarié.e.s ont été déterminantes pour répondre aux nombreuses sollicitations de personnes étrangères toujours davantage stigmatisées et précarisées, et pour continuer à promouvoir une autre société fondée sur l'égalité et la solidarité.

Pour lire ce rapport (26 pages), voir le site :

https://www.lacimade.org/wp-content/uploads/2026/09/Rapport-2025_WEB.pdf

Le 10 avril, le Parlement européen a voté le nouveau Pacte sur la migration et l'asile.

Ce pacte contient huit textes, tous orientés vers le renforcement des frontières extérieures et l'atteinte à la liberté de circulation et d'installation. Voir le site d'EMMAUS pour un résumé bref de ce Pacte.

<https://emmaus-europe.org/nouveau-pacte-sur-la-migration-et-lasile/>

Nous vous rappelons que, sur le site <http://franciscains-occitanie.fr/cercle-de-silence/> vous trouverez **toutes les lettres (2 lettres par mois) de la coordination des Cercles de silence** avec des informations intéressantes sur les Cercles et sur les migrants.

Le Comité de Pilotage du Cercle de silence de Toulouse